

PAS DE CALAIS
Arrondissement
MONTREUIL/MER
Canton
LUMBRES
Commune
PARENTY
5 Route de Desvres
62650 PARENTY
03.21.90.71.77
parentymairie@laposte.net

COMMUNE DE PARENTY

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 FEVRIER 2025

Le Vendredi 28 Février 2025 à 20 heures 00 minutes, sur convocation de Monsieur Serge DEPRAITER, Maire, en date du 10 Février 2025, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie de PARENTY.

Etaient présents : Mesdames Marie-France HUCHIN, Marie ANDRIEU, Madame Carine FOURCROY, Messieurs Serge DEPRAITER, Frédéric DUPEND, Rémy MARBEUF, Julien MAILLY, , Monsieur Thomas PERON, Monsieur Olivier DELSEAUX, Monsieur Damien LEDUC, Thomas PERON, Michel GOURLAIN et Philippe DUBOELLE.

Procurations : Madame Elisabeth LEMOR à Madame Marie-France HUCHIN, Monsieur Ludovic LOZINGUEZ à Monsieur Rémi MARBEUF

Absents excusés : Monsieur Sébastien HIBON et Monsieur LEGRAND Basile (secrétaire de Mairie)

L'ordre du jour étant le suivant :

- 1- Désignation secrétaire de séance.
- 2- Logement école
- 3- Bibliothèque
- 4- Mur du cimetière
- 5- Prévisions budgétaires 2025
- 6- Questions diverses

1- Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-France HUCHIN se propose, et, est désignée secrétaire de séance secondée par Madame Marie ANDRIEU.

2- Logement communal :

Monsieur le Maire rappelle que le logement est vide :

Solutions ? :

- Aménagement pour du locatif ? Mais peu d'aides pour la rénovation et le reste à charge est d'environ 80 000 €.
- Mise à disposition du bâtiment pour l'école, entraîne l'obligation de prendre un architecte, d'un permis de construire et d'un AMO (Assistance Maitrise d'Ouvrage). Coût des travaux = 400 000 € et la commune aura un reste à charge d'environ 100 000 €.
- Aménagement global (école logement) : Besoin d'un AMO quand même. Coût des travaux : 400 000 € avec un reste à charge de 70 000 € à 100 000 €. Travaux à réaliser sur deux ans.

Monsieur Philippe DUBOELLE précise que pour louer le logement, il faut respecter beaucoup de normes en vigueur.

Au vu des engagements des travaux de requalification du centre bourg,

Après discussions, le Conseil Municipal a besoin de réflexion et décide dans un premier temps à l'unanimité de mettre le logement hors d'eau à savoir :

- Enlever la cheminée fuyante et la reboucher
- Changer le velux de la salle de bains à l'identique

3- Bibliothèque :

Monsieur le Maire expose la solution suivante :

Sachant que la commune dépense 1900 € par trimestre de remboursement de prêt ainsi que les frais d'eau et d'électricité, la location du bâtiment à une profession libérale pour un montant d'environ 450 € /mois, avec prise en charge de l'eau et de l'électricité serait une solution.

A chacun de réfléchir pour trouver un locataire.

Monsieur le Maire a sollicité Maître Camille DELLANOY- DERAMECOURT, notaire à Hucqueliers pour une visite et estimation en vue d'une possible vente du bâtiment.

L'estimation du bâtiment est évaluée entre 100 000 € et 120 000 €.

Après discussions, Le Conseil Municipal à l'unanimité de chercher la meilleure solution, en priorité, la location du bâtiment ou en deuxième solution, la vente du bâtiment au-delà des 120 000 € estimés.

4- Mur du cimetière :

Monsieur le Maire annonce que les travaux dans le cimetière sont repris sous forme de deux tronçons.

Le premier tronçon concerne le mur sur le côté du cimetière (côté école) et une partie du retour en haut (coté CARLU Guillaume) avec pose de barrières pour créer un accès aux entreprises de pompes funèbres pour un coût de 65 000 € HT (association exonérée de TVA).

Le deuxième tronçon concerne le mur en bas des marches du cimetière pour un coût de 40 145€ HT (association exonérée de TVA).

Aujourd'hui, la commune est subventionnée à hauteur de 70% dans le cadre de la DSEC.

Les 10% manquants pourraient être obtenus auprès du Département du Pas de Calais ne laissant à la Commune que les 20% des travaux.

La réflexion est faite à travers le devis de CAMPAGNE SERVICES pour un montant de 105 000 € HT (association exonérée de TVA), Association APRT à Saint-Omer pour un montant de 112 000 € HT et de CHEVALIER NORD à Saint-Omer pour un montant 220 003 € HT.

Monsieur le Maire pose la question : Que fait-on ?

Monsieur le Maire propose de demander au contrôle de légalité de la sous-préfecture de Montreuil-sur-mer que les travaux faits par l'association soient bien subventionnables (DSEC et FEAC).

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de faire la totalité des réparations par l'association CAMPAGNE SERVICES sur deux budgets au vu des engagements pris et à prendre et selon la capacité financière de la Commune. Soit en 2025, le premier tronçon mur du cimetière (côté école) et l'autre tronçon en 2026.

5- Prévisions budgétaires 2025 :

Monsieur le maire annonce que le budget est à voter au maximum pour le 15.04.2025.

Dans les travaux 2025, il faut prévoir :

- Deux abris de bus : arrêt route de Desvres et arrêt sur le parking de salle afin d'organiser au mieux la transition avec les travaux. Investissement subventionné à hauteur de 50% par le département du Pas-de-Calais.
- Réparation d'urgence de la voirie communale (nids de poules etc...)

6- Questions Diverses :

Monsieur Rémy MARBEUF : le city cross avance.

Madame Carine FOURCROY : Rien à signaler

Monsieur Philippe DUBOELLE :

- Demande le coût de la Gazette Parentoise et qui le rédacteur de la gazette ?

Madame Marie ANDRIEU répond qu'elle est l'auteur de la gazette parentoise.

Monsieur le Maire répond que le prix est d'environ 150 €

- S'interroge sur le fonctionnement du défibrillateur, est-il en état de marche ?

Monsieur le Maire répond que les piles ont été changées.

Madame Marie ANDRIEU rappelle que lors d'une formation de premiers secours par le biais de GROUPAMA, le défibrillateur a été vérifié.

- S'interrogation sur la dernière convocation en gendarmerie ?
- Demande le courrier de Madame la Sous-Préfète envoyé à Monsieur le Maire concernant l'annulation du marché bons à commandes.

Monsieur le Maire rétorque que le sujet n'est pas à l'ordre du jour contenu que suite au courrier de réclamation de Monsieur Michel GOURLAIN, une enquête préliminaire est instruite par un officier de police judiciaire de la Brigade d'Ecuires et qu'il est tenu du secret de l'enquête. Toute information sera transmise par Monsieur le Procureur de la République ultérieurement.

Monsieur Michel GOURLAIN :

- Demande des suites apportées à son courrier envoyé en recommandé concernant le courrier de Madame la Sous-Préfète envoyé à Monsieur le Maire concernant l'annulation du marché bons à commandes.

Monsieur le Maire répond que l'enveloppe ne contenait pas de courrier.

Madame Marie ANDRIEU : Rien à signaler

Madame Marie-France HUCHIN :

- Demande des informations sur le rallye du Touquet

Monsieur le maire précise qu'un courrier est en cours de distribution dans les habitations.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 21h10.